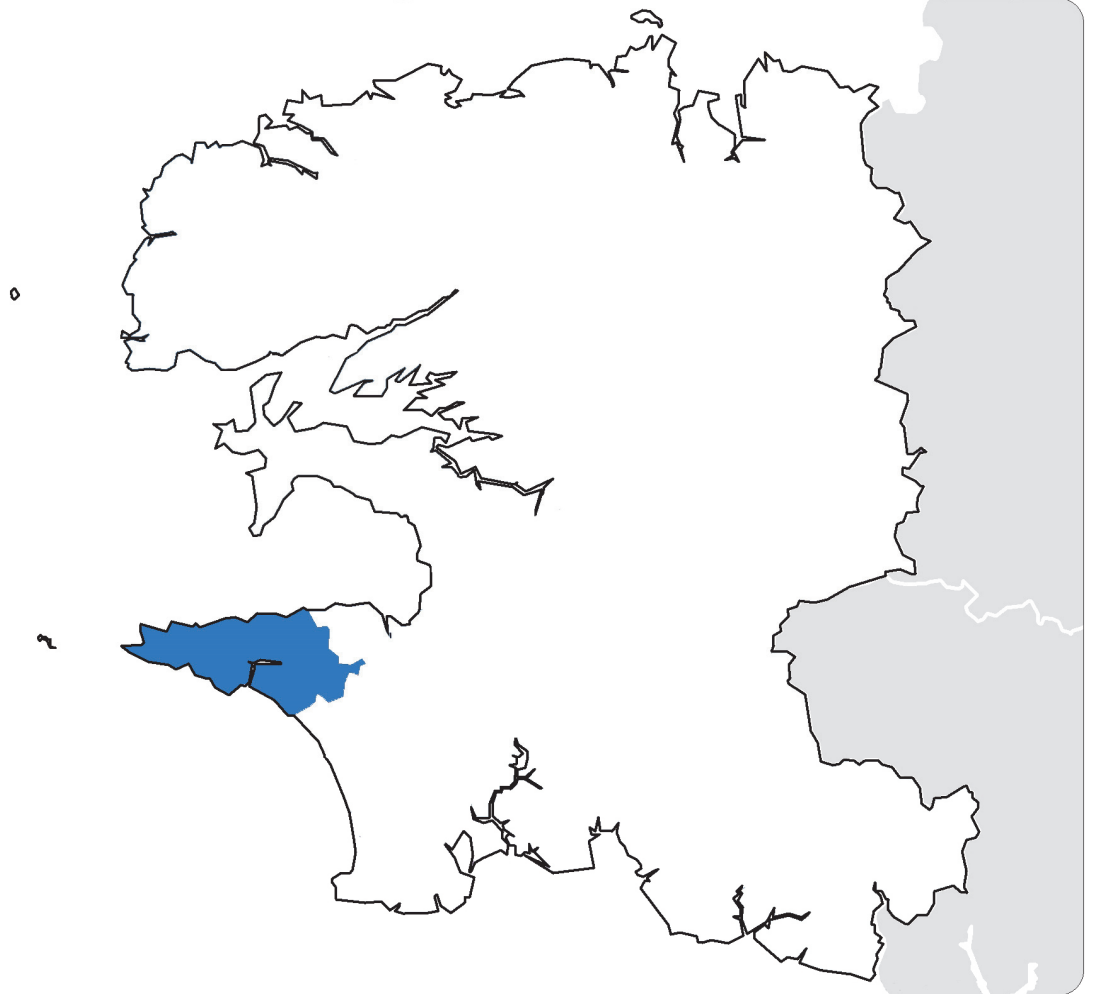




Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT



Contrat de territoire 2015-2020

*entre le Conseil départemental du Finistère
et la Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz*

Actualisé par les avenants n°1 et n°2

Contrats de territoire 2015-2020

Entre :

Le Conseil départemental du Finistère,
Représenté par le Président du Conseil général, Pierre MAILLE, pour le contrat initial et par
la Présidente du Conseil départemental, Nathalie SARRABEZOLLES, pour les avenants

Et :

La Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz
Représentée par son Président, Bruno LE PORT

Vu le Contrat de territoire de première génération signé le 20 juin 2009, son avenant n°2 de
mi-parcours en date du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la délibération en Séance plénière du Conseil général en date du 29 janvier 2015 ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz en date
du 25 février 2015

Vu l'avenant n°1 approuvé par la Séance plénière du Conseil départemental du 22 octobre
2015 ;

Vu l'avenant n°1 approuvé par la Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz
le 10 décembre 2015

Vu l'avenant n°2 approuvé par la Séance plénière du Conseil départemental du 28 et 29
janvier 2016 ;

Vu l'avenant n°2 approuvé par la Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz
le 18 février 2016 ;

Il est convenu ce qui suit :

La territorialisation des politiques publiques départementales vise à adapter l'intervention du Conseil départemental aux spécificités des territoires.

La stratégie conduite demeure portée et définie au niveau départemental et peut se formaliser dans des documents stratégiques de planification : schémas ou plans départementaux. La politique départementale ne se résume donc pas à l'addition des besoins exprimés par les acteurs des territoires.

Ces orientations et modalités d'intervention n'ont toutefois pas vocation à être développées de manière uniforme, mais, modulées en fonction des caractéristiques des territoires (enjeux, atouts, fragilités) dans le respect de la solidarité territoriale.

La territorialisation des politiques départementales se met en œuvre à travers deux modalités complémentaires : le développement de schémas et plans départementaux d'une part et la contractualisation d'autre part.

Les schémas et plans départementaux, pilotés par le Conseil départemental, traduisent une déclinaison par territoire de la politique départementale sur certains champs de compétences. Ces schémas et/ou plans départementaux peuvent alors identifier des besoins prioritaires par territoire (identification de zones prioritaires et non prioritaires) et proposer une intervention modulée (bonification).

Les contrats de territoire, visent quant à eux, à adapter l'intervention départementale aux spécificités des territoires, en s'appuyant sur la construction d'une vision partagée et en s'accordant sur les projets susceptibles de la mettre en œuvre.

Véritable outil de territorialisation des politiques départementales, les contrats de territoire accompagnent également depuis 2009 les EPCI dans leur projet de développement.

La démarche de contractualisation conforte en effet les intercommunalités, interlocuteurs privilégiés de la démarche en privilégiant :

- Une gouvernance locale renforcée
- Une meilleure coordination des interventions,
- La recherche de l'équité dans la réponse aux problématiques des territoires
- La connaissance des besoins des territoires
- Le partenariat et le mode-projet
- La recherche de solutions innovantes et spécifiques.

Tout en s'inscrivant dans la continuité de la démarche, les contrats dits de « deuxième génération » intègrent plusieurs évolutions majeures :

- Un rapprochement des calendriers avec ceux des mandats locaux et des autres politiques contractuelles (CPER, fonds européens, Contrats de partenariat Région-pays)

Le Conseil départemental du Finistère a souhaité inscrire les contrats de deuxième génération **sur la durée des mandats locaux, pour une meilleure concordance avec les projets communaux et intercommunaux** et surtout pour conforter l'émergence d'un véritable projet intercommunal.

Pour une meilleure cohérence et articulation avec les autres politiques territoriales contractualisées (CPER, contrats de partenariat-Pays –Région), les contrats de territoire conclus par le Conseil départemental avec les EPCI sont établis sur une période unique **de janvier 2015 à décembre 2020**. Une revoyure est prévue à mi-parcours en 2017, date de la révision des contrats de partenariat.

➤ La généralisation de la territorialisation

Les contrats de territoires accompagnent les projets des territoires et constituent le mode privilégié de déclinaison des politiques départementales sur un territoire. Cela signifie notamment que :

- la plupart des politiques départementales ne sont désormais accessibles qu'à travers les contrats de territoires,
- l'identification des enjeux spécifiques à chaque territoire permet de déterminer les projets composant le programme d'actions du contrat ainsi que le niveau et les modalités d'intervention du Conseil départemental.

➤ La confirmation du rôle du Conseil départemental, comme garant de la cohésion sociale et territoriale

Cette vigilance se traduit par l'introduction dans les contrats de deuxième génération de deux volets :

- Un volet cohésion sociale

Chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental développe avec et sur les territoires des actions partenariales visant à renforcer le lien social pour l'ensemble de la population mais aussi, plus spécifiquement, à lutter contre l'exclusion sociale, notamment des personnes vulnérables.

A travers les contrats, le Conseil départemental souhaite ouvrir sur les territoires un dialogue sur les différentes problématiques que couvre cette notion : petite enfance, enfance/famille, politiques jeunesse territorialisées, actions en direction des collégiens, personnes âgées, personnes handicapées, logement, insertion, développement social local, santé, politique de la ville.

L'objectif est de promouvoir une approche globale de la cohésion sociale sur le territoire dans le cadre d'une gouvernance partagée et de favoriser l'interconnaissance des territoires afin d'y développer des politiques et services à la convergence des intérêts locaux et départementaux

- Un volet services au public

Les services au public, ensemble des services, publics ou privés, nécessaires aux populations, sont un important vecteur de cohésion sociale à condition de veiller à leur accessibilité. La structuration d'une offre locale de services de proximité est également un facteur de développement économique.

Les contrats de territoire ont vocation à favoriser l'élaboration d'un schéma adapté aux situations des territoires et à en constituer la déclinaison concrète et opérationnelle.

Sans attendre la finalisation du schéma, les partenaires vont inscrire au contrat de territoire les projets qui concourent à la mise en œuvre d'une politique de développement ou de maintien des services au public sur le territoire communautaire.

➤ Un renforcement des collaborations avec les partenaires et notamment la Région Bretagne les Pays et leurs conseils de développement, les EPCI

Cette volonté du Conseil départemental du Finistère de renforcer le lien avec la Région Bretagne et les acteurs locaux (Pays, conseils de développement, EPCI) répond à deux objectifs majeurs : assurer une meilleure coordination des actions et développer une

nouvelle gouvernance territoriale qui conforte l'EPCI dans son rôle d'animateur et de coordonnateur des actions locales.

La Région Bretagne et le Conseil départemental du Finistère ont élaboré avec les acteurs des territoires des « lectures partagées des enjeux et dynamiques des territoires » à l'échelle des Pays. Inscrits dans les contrats de partenariat de la Région et déclinés à l'échelle opérationnelle de l'intercommunalité dans les contrats du Conseil départemental, ces enjeux partagés ont vocation à devenir la base commune des différentes contractualisations. Cette démarche sera confortée et pérennisée par la mise en œuvre d'une plateforme régionale d'observation territoriale. La collaboration engagée entre le Conseil départemental et la Région vise également à renforcer progressivement l'articulation des cofinancements sur les territoires.

CHAPITRE I. LECTURE PARTAGÉE DES ENJEUX DU TERRITOIRE A L'ÉCHELLE DU PAYS DE CORNOUAILLE

*La Région Bretagne et le Conseil départemental du Finistère ont élaboré avec les acteurs locaux (EPCI, Pays, Conseil de développement) une « **lecture partagée des enjeux et dynamiques des territoires** » à l'échelle du Pays de CORNOUAILLE.*

Cette lecture partagée des enjeux du Pays de CORNOUAILLE est la suivante :

ENJEU 1 : Renforcer l'accessibilité du territoire et la fluidité des déplacements au sein du Pays de Cornouaille

La périphéricité n'est pas propre à la Cornouaille et sous-tend la réflexion de l'ensemble des collectivités bretonnes. Cependant, le Pays de Cornouaille se caractérise par un territoire vaste et multipolaire, de 100 km sur 60 km, au sein duquel plus d'un million de déplacements sont effectués chaque jour (95% de flux interne et 5% d'échanges avec l'extérieur notamment vers Lorient) dont 75% effectués en voiture et 4% en transports en commun¹. Les modes de déplacements encouragés seront autant de leviers de structuration et de coopération, internes et externes, le schéma départemental des déplacements fixe des orientations partagées. L'objectif d'améliorer la desserte des grandes agglomérations finistériennes est partagée par l'ensemble des acteurs.

➤ **Développer les transports collectifs, l'intermodalité des réseaux et accompagner les projets structurants**

En premier lieu, une attention particulière doit être portée sur l'accessibilité du territoire par un soutien fort aux aménagements ferroviaires de « Bretagne à Grande Vitesse » qui prévoit deux aménagements majeurs : d'une part l'amélioration de la desserte ferroviaire avec la réalisation du projet **LNOBPL liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de Loire et l'amélioration des liaisons intra-bretonnes** pour atteindre l'objectif d'un service TGV Brest et Quimper à moins de trois heures de Paris avec arrêts intermédiaires, le développement de la ligne TER Quimper-Brest, l'adaptation de pôles gares à Quimperlé, Bannalec, Rosporden et Quimper, des pôles d'échanges multimodaux à Douarnenez, Pont l'Abbé et Concarneau et le développement de la plateforme aéroportuaire de Quimper-Pluguffan d'autre part. Il conviendra également de poursuivre l'aménagement de la **liaison intra-bretonne Nord / Sud (Roscoff / Lorient)** qui est pour le Conseil départemental un enjeu de développement prioritaire.

➤ **Renforcer l'attractivité des pôles urbains et favoriser une mobilité durable**

En second lieu, ce territoire d'urbanisation diffuse et bien pourvu en infrastructures routières doit veiller à gérer les flux internes et à organiser la desserte des pôles urbains et des ports en assurant la promotion de modes de transports alternatifs à la voiture. Le développement de l'usage des transports en commun et des modes doux est un enjeu particulièrement prégnant et pour mieux relier Quimper au Pays Fouesnantais et au Pays Bigouden. Sur le secteur de Quimperlé, l'attention sera portée sur le lien avec Lorient, qui concerne 11% des échanges. Le renforcement des 5 pôles moyens (Douarnenez, Pont l'Abbé, Penmarc'h/Guilvinec, Concarneau, Quimperlé) et des 3 pôles de proximité (Audierne/Plouhinec, Châteaulin et Rosporden), en termes d'emplois et de services, devrait permettre de limiter les déplacements liés au travail, achats et loisirs (principaux motifs de déplacement).

¹ Enquête déplacements de Cornouaille – Quimper Cornouaille Développement - octobre 2013

➤ **Développer le très haut débit**

Enfin, les acteurs du territoire sont particulièrement sensibles à s'inscrire dans le projet Bretagne Très Haut Débit pour Tous, indispensable à l'accessibilité numérique du territoire, au développement des usages et de la filière numérique et à la limitation de la fracture sociale. Son déploiement devrait être privilégié à partir de l'ouest breton. Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique du Finistère précise les orientations du Conseil départemental en ce domaine.

ENJEU 2 : Gouvernance et stratégie de territoire

Cet enjeu semble être partagé par l'ensemble des acteurs du territoire qui jugent indispensable une solidarité de tous autour d'une stratégie commune de développement. De façon générale, le Conseil départemental attache une grande importance à la concertation avec l'ambition de co-construire des politiques publiques rendues plus pertinentes et efficaces, en témoignent le **schéma d'aménagement pour l'avenir du port de Concarneau ou l'élaboration du Pacte territorial d'insertion du Pays de Cornouaille 2013-2015**. Les partenariats engagés entre les Communautés de communes et le Conseil départemental au sein des contrats de territoire et le travail d'analyse prospective Cornouaille 2030 réalisé par le Pays peuvent contribuer à fédérer les dynamiques et acteurs du territoire.

➤ **Renforcer le rôle de la ville de Quimper en tant que capitale de la Cornouaille**

Capitale du Pays de Cornouaille en termes d'emploi, de services, d'enseignement supérieur, de tourisme, la ville de Quimper est également à l'initiative d'activités économiques innovantes. L'incitation au développement de l'innovation et de la recherche – développement dans les PME se doit d'être en lien avec les pôles de compétitivité ou les structures de partenariat existantes. La démarche d'entente entre les agglomérations de Brest et Quimper doit être confortée. Des équipements structurants tels que le pôle Max Jacob, le théâtre de Cornouaille, le centre de congrès de Penvillers, le pôle gare, le projet IALYS en lien avec le pôle de compétitivité Valorial, permettront à Quimper de renforcer son rôle de tête de réseau. Quimper est un acteur majeur de la mutualisation et de la complémentarité particulièrement nécessaires dans ce vaste territoire.

➤ **Favoriser les pôles moyens en y encourageant le développement d'une activité économique dynamique**

Alors que Quimper² concentre 34% de l'emploi, les pôles moyens de Douarnenez, Pont l'Abbé, Penmarc'h/Guilvinec, Concarneau et Quimperlé jouent un rôle important dans le maillage du territoire et l'offre de services qu'il convient de développer notamment par un dynamisme économique renouvelé valorisant les ressources locales. Les pistes identifiées pour y parvenir concernent l'adaptation du tissu local, le transfert de technologies, l'émergence d'activités nouvelles ou innovantes, le développement de l'économie sociale et solidaire et la valorisation des richesses patrimoniales et touristiques.

➤ **Créer les conditions d'adaptation des filières maritimes et agroalimentaires**

La spécificité maritime du Pays de Cornouaille nécessite une mention de la stratégie maritime Atlantique dans ses dimensions scientifiques et technologiques dont les énergies marines renouvelables, les activités portuaires et les filières de construction et réparations

² Source : Pacte territorial pour l'insertion du Pays de Cornouaille 2013-2015

navales. Il est souhaité que le nautisme dans ses différentes composantes soit également cité comme une opportunité à développer.

Les secteurs maritimes et agroalimentaires doivent maintenir des filières fortes et structurées en intégrant pleinement les enjeux environnementaux. La plupart des métiers liés à la filière mer sont représentés : pêche à pied, exploitation des grands thoniers océaniques, navires artisans de la pêche hauturière, chantiers navals et entreprises de mareyage et de transformation. L'outil de production se caractérise toutefois par le **vieillessement et la contraction de la flotte, et le renouvellement des marins ne se fait pas sans difficulté**. Il convient de s'attacher aux **conditions de financement de bateaux neufs** répondant aux exigences de sécurité de durabilité et d'attrait des nouvelles générations de marins. Il y a urgence à **bloquer la fuite des quotas** qui doivent rester attachés au territoire et non plus valoriser la sortie de navires au détriment de candidats à un réinvestissement local.

Une **étude stratégique de développement des ports départementaux** permettra de définir des choix dans un contexte économique évolutif. **L'organisation des filières pêche et produits de la mer**, le bon état d'équipement et d'outillage des ports, le **développement d'équipements structurants**, tels que le port de Concarneau, les ports de pêche, la plaisance et la filière nautique, les énergies marines, la gestion du foncier économique participent d'un développement économique du territoire dans un contexte global difficile.

Ces secteurs structurent l'espace littoral et rural dont dépend également le développement d'une **filière nautique** durable et d'un tourisme équilibré et de qualité. Le **Livre bleu du nautisme 2008-2014** en cours de réédition constitue une source de données mobilisables pour dessiner des stratégies de développement intégrées.

Avec 2 533 **exploitations agricoles** qui génèrent 12 655 emplois sur le Pays et une **industrie agroalimentaire** qui emploie 8 840 salariés, la filière agricole est un élément moteur de l'économie locale qui avait su résister plus longtemps que d'autres territoires à la crise économique de 2009-2010, mais qui subit depuis plusieurs mois un ralentissement³. Les mesures qui seront annoncées concernant le Pacte d'avenir pour la Bretagne viseront à conforter une agriculture forte nécessaire au maintien d'une industrie de transformation.

Enfin, une attention doit être portée sur le **développement du transport multimodal de fret** intégrant le ferroviaire et le maritime (autoroute de la mer, cabotage), posant notamment la question d'une **plateforme logistique** et de la structuration de la fonction logistique. Il convient de favoriser la mutualisation par les entreprises du transport et inciter à la massification des flux.

➤ **Valoriser la richesse du patrimoine maritime et touristique levier de développement économique**

L'attractivité du Pays de Cornouaille doit être rappelée comme un atout de développement économique dont la maîtrise est cependant essentielle à un développement durable, son potentiel étant étroitement lié à la préservation de la diversité des territoires ainsi qu'à leur forte identité culturelle.

La zone de Quimper (bassins de vie de Quimper, Douarnenez, Audierne, Plonéour-Lanvern, Penmarch, Pont-l'Abbé et Fouesnant) comptabilise plus de 4 400 emplois touristiques sur l'année, soit 6,2 % des emplois salariés, Quimper en concentrant 1 800. La saisonnalité est marquée, particulièrement sur le littoral, les emplois du secteur représentent ainsi 20 % en moyenne dans le bassin de Fouesnant et 30% en haute saison. La part du tourisme d'affaires y est importante dans les secteurs de la restauration et du commerce. Le tourisme est essentiellement balnéaire, concentrant de fortes capacités d'accueil en hébergement marchand et non marchand et des fortes densités de population sur certains espaces limités, souvent littoraux. Ces accroissements de population impactent de manière significative la

³ PTI du Pays de Cornouaille 2013-2015

gestion des territoires en matière de consommation, de transports, d'alimentation en eau potable, d'assainissement, de déchets, de sécurité, de santé publique⁴.

Plusieurs enjeux sont identifiés :

- l'emploi saisonnier et les conditions d'accueil des salariés sur des territoires où l'accès au logement est complexe ;
- limiter l'usage de la voiture et les phénomènes d'engorgement par l'organisation des déplacements : développement des circulations douces et développement des transports collectifs ;
- préserver les paysages et les points de vue sur les sites remarquables, notamment par une politique de préservation paysagère des abords des sites touristiques ;
- la définition d'un développement intégré de l'offre d'hébergements marchands, particulièrement de l'hôtellerie de plein-air (intégration paysagère, accès et modes de déplacements doux) et l'hôtellerie de bord de mer (évolution, transmission, création) ;
- la maîtrise du développement résidentiel avec une réflexion à poursuivre quant à la maîtrise de l'occupation foncière (documents d'urbanisme) afin de favoriser l'équilibre résidences secondaires/hébergement marchand et conserver un territoire attractif ;
- développement du tourisme vert en lien avec la randonnée.

Le tourisme est un secteur d'activité qui aurait besoin d'être relancé après des années difficiles notamment par un soutien aux très petites entreprises souvent fragiles. Le schéma départemental de développement touristique du Finistère en cours de réédition permettra d'affiner ces enjeux.

ENJEU 3 : Contribuer à la cohésion sociale en répondant aux enjeux démographiques

Il convient d'étendre cet enjeu à la question du vieillissement ciblée par la Région mais aussi celles du logement de l'insertion de l'accueil des populations les plus fragiles et de la jeunesse. La mise en œuvre de solutions adaptées et d'accompagnement diversifié des personnes peut en elle-même être source d'emplois et de services. Une vigilance particulière doit être portée au maintien des services publics.

➤ Soutenir les populations les plus fragiles

Il convient de veiller à prendre en compte les publics les plus fragiles, bénéficiaires du RSA et autres minima sociaux, chercheurs d'emplois de longue durée, jeunes en précarité. L'augmentation du taux de chômage persiste en Cornouaille, les personnes disposant des minima sociaux sont particulièrement présents au cœur des pôles urbains, les familles monoparentales nombreuses sur le Pays de Douarnenez, Quimper Communauté et la Communauté d'agglomération de Concarneau. Ces indicateurs de précarité plaident pour le développement d'une politique de solidarité notamment en faveur des personnes âgées, des jeunes et des personnes en insertion. Les besoins en termes d'accompagnement vers l'emploi et les moyens que les Conseils généraux y consacrent sont de plus en plus importants. Aussi, l'enjeu que représente **l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion par l'activité économique** mérite d'être cité parmi les enjeux importants. Il convient de **sécuriser les parcours et les trajectoires professionnelles des publics défavorisés par l'accompagnement à la mobilité, à la qualification et à la prise d'emploi.**

L'activité économique du Pays de Cornouaille recourt largement à des horaires atypiques dont les problématiques ne sont pas solutionnées par l'intermodalité entre les réseaux de

⁴ INSEE Bretagne - Octant analyse n°14 – janvier 2011

transport. Une attention doit donc y être portée en y adjoignant un objectif d'autonomisation et d'insertion des jeunes. L'ensemble de ces enjeux sont au cœur du **Pacte Territorial d'Insertion** à l'échelle du Pays de Cornouaille.

➤ **Intégrer la mixité sociale et générationnelle dans la politique logement**

L'enjeu du logement en Cornouaille se décline par type de territoire : communes urbaines, périurbaines, littorales ou rurales. Le **Plan départemental de l'habitat** traduira une vision précise des enjeux par secteur autour de cinq axes : le logement des jeunes, le logement des personnes âgées, l'étalement urbain, le logement des plus défavorisés et les économies d'énergie dans l'habitat ancien.

Le littoral est attractif pour une population vieillissante, le desserrement des ménages qui se poursuit confirme cette tendance. Cette pression sur le foncier tend à exclure les jeunes travailleurs et les ménages défavorisés en les contraignant à s'éloigner des villes et de leur lieu de travail. Une orientation de la politique logement en faveur de la **mixité sociale** est nécessaire sur une grande partie du territoire et se traduit notamment par une **aide à la production de logements abordables**. Le public des jeunes travailleurs, saisonniers, caractérisé par de faibles ressources et une forte mobilité appelle un besoin en accompagnement social et une offre de logement adaptée. L'hébergement collectif en **foyers de jeunes travailleurs** est l'une des réponses proposée sur Quimper, Ergué-Gabéric, Plonéour Lanvern, Concarneau et Quimperlé.

La population du Finistère est vieillissante et la pyramide des âges laisse présager d'un accroissement du phénomène. L'offre doit pouvoir s'adapter à cette tendance tant en termes de volumes que de diversification en fonction de l'autonomie des personnes. Aujourd'hui, les personnes âgées sont majoritairement propriétaires occupants de maisons individuelles et souhaitent rester y vivre le plus longtemps possible, ou, à défaut dans un logement indépendant à proximité des services. La promotion de **nouvelles formes d'habitat** à destination des plus âgés (intergénérationnel) est à encourager. Les mises en œuvre du schéma « Bien vieillir en Finistère » et du schéma en faveur des personnes handicapées 2013-2018 contribueront à ces enjeux.

Par ailleurs, la **précarité énergétique** de l'habitat, la **rénovation du bâti en centre bourg** et la nécessité de **réhabiliter des ensembles dans les villes moyennes** comme Concarneau constituent des préoccupations importantes pour ce territoire.

Enfin, l'accueil permanent des gens du voyage nécessite une attention particulière sur Bannalec, Briec, Ergué-Gabéric, Fouesnant, Penmarc'h/Plonéour-Lanvern/Pont l'Abbé,

➤ **Favoriser l'accès aux services et à l'offre culturelle et sportive**

L'une des forces de la Cornouaille est de disposer de pôles urbains qui offrent de nombreux services de proximité. L'enjeu identifié est alors celui de **l'organisation territoriale d'équipements et de services** adaptés aux besoins de la population, privilégiant la mutualisation, la complémentarité et la mise en réseau.

Cette mise en réseau est essentielle concernant les **sites culturels et les musées** compte tenu de l'importance et de la qualité de l'offre : manoir de Kernault, intégré dans l'EPCC « Chemins du patrimoine en Finistère », musée de la Préhistoire à Penmarc'h, musées des Beaux Arts à Quimper et à Pont-Aven, musée départemental breton à Quimper, musée de la pêche à Concarneau, Haliotika-La cité de la pêche au Guilvinec, musée Marie Henry à Clohars-Carnoët. Dans le domaine du **spectacle vivant** la Cornouaille dispose également de nombreux équipements structurants et de projets artistiques et culturels de qualité, cités par la Région dans le cadre de son analyse, et qui devront poursuivre leur mise en réseau et la recherche de complémentarité. Cette coordination s'applique également aux secteurs de **l'enseignement de la musique, de la danse et de la lecture publique** pour lesquels les schémas départementaux favorisent un aménagement culturel du territoire. Les secteurs de l'accueil de la petite enfance, de la mise en réseau des acteurs sociaux et médico-sociaux

autour de la coordination gérontologique y participent également. Enfin, une attention pourra être portée sur l'accessibilité des services aux personnes en situation de handicap.

➤ **Les évolutions de la population collégiennes à examiner avec attention**

A horizon 2017, la population attendue sur le Pays se stabilise autour de 16 000 élèves alors que son évolution est très variable d'un secteur à l'autre. De fortes hausses sont attendues sur Briec, Quimperlé, Moëlan-sur-Mer, Plozevet. A contrario, le secteur de Douarnenez continue de baisser traduisant une baisse structurelle du potentiel démographique. Après avoir connu une certaine croissance, les secteurs de Pont l'Abbé, Pont Aven et Fouesnant devraient connaître des baisses d'effectifs⁵.

ENJEU 4 : Vigilance environnementale

L'impact de la pression démographique sur les secteurs littoraux, la préservation du cadre de vie et celle de la qualité du patrimoine naturel nécessitent un enjeu spécifique de vigilance environnementale qui n'apparaît pas explicitement dans le document régional. Il convient d'insister sur les conséquences, pour la cohésion sociale et territoriale, de la concentration urbaine, périurbaine et littorale de la population. La question foncière doit donc aussi être prise en compte dans un objectif de mieux concilier les usages du sol, de préserver la ressource naturelle déjà limitée, de maîtriser l'artificialisation des sols et de lutter contre la régression du foncier agricole.

➤ **Un enjeu de gouvernance sur les espaces naturels littoraux :**

Le littoral accueille une multitude d'usage : activités portuaires, de loisirs, développement urbain, espaces naturels. Bâtir une réflexion de long terme sur leur organisation est un enjeu majeur d'aménagement du territoire. La démarche de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) en Cornouaille, la planification de l'espace et la protection des espaces naturels sont des outils qui doivent être mobilisés.

➤ **La préservation des milieux et du cadre de vie**

Le Pays de Cornouaille se caractérise par sa biodiversité, son patrimoine naturel et la diversité de ses paysages. Mais il est soumis à des pressions constantes susceptibles de le fragiliser. Le Conseil départemental s'engage dans la prévention et la valorisation de cette biodiversité et de ces patrimoines naturels exceptionnels en constituant et en gérant durablement des sites naturels en compétence propre ou en synergie avec ses partenaires. La Cornouaille dispose de nombreux espaces emblématiques qui nécessitent une attention particulière, le Menez Hom, la Pointe du Raz, la Torche, les Glénan, l'île de Sein.

➤ **Permettre de disposer d'une eau en quantité et qualité et d'un assainissement respectueux des milieux**

Les actions partenariales en faveur de la gestion intégrée de l'eau, le schéma départemental d'assainissement collectif et le schéma départemental d'alimentation en eau potable, ont permis d'identifier des priorités d'actions sur la Cornouaille permettant l'atteinte ou le maintien du bon état écologique des masses d'eau, la protection des zones littorales, une reconquête de la qualité de l'eau, une sécurisation de l'alimentation en eau potable, une protection et une gestion des milieux aquatiques, conciliation des usages, lutte contre les algues vertes, préservation des eaux de baignade, réduction des risques d'inondation.

⁵ Sources : Observatoire des collèves – Conseil départemental du Finistère - 2013

➤ **Coordonner et accompagner les acteurs de territoire dans la prévention, la valorisation et la gestion durable des déchets**

Le défi à relever est de stopper l'augmentation des quantités de déchets ménagers et d'en amorcer la réduction. Dans ce domaine un axe de travail majeur consiste en **l'organisation du territoire et la responsabilité locale** dans le but de mutualiser les équipements en renforçant les coopérations entre les collectivités en charge du traitement des déchets. Cette question peut être complétée par la recherche de leur **valorisation énergétique** au-delà de leur réduction. La réussite du plan de lutte contre les algues vertes et la **gestion durable des produits de dragage des ports** sont aussi des enjeux majeurs.

➤ **Mobiliser et agir pour la sécurisation de l'approvisionnement énergétique**

L'objectif est de contribuer à la sécurisation de l'alimentation électrique du Finistère par la prévention des ruptures de fourniture d'énergie, à promouvoir des économies d'énergie dans nos pratiques et les domaines d'activité relevant de nos compétences et à prospecter le potentiel lié aux énergies renouvelables, par le développement des filières dont celle des énergies marines renouvelables. On peut citer à ce titre l'important projet houlomoteur en Baie d'Audierne porté par DCNS. La compétence sur le territoire en stockage de l'énergie peut aussi être soulignée.

➤ **Anticiper et prévenir les impacts du changement climatique**

L'état des lieux du Finistère vis-à-vis des enjeux d'adaptation au changement climatique mené en 2012/2013 dans le cadre de l'élaboration du 2ème PCET du Conseil départemental a révélé des problématiques spécifiques à la Cornouaille :

- risques d'inondations accrus pour Châteaulin, Quimper, Pont-Aven et Quimperlé ;
- risques de submersions marines sur les littoraux bas du Pays Bigouden Sud comme l'île-Tudy ;
- risques de destruction d'infrastructures portuaires par les tempêtes ;
- risques pour l'agriculture durant les sécheresses ;
- risques liés au manque d'eau (cf enjeu supra) ;
- impacts sur la biodiversité des habitats d'intérêt communautaires dont les zones humides et les écosystèmes littoraux.

Les sources de données départementales sont très nombreuses dans le domaine environnemental et pourront être mobilisées pour la déclinaison opérationnelle des enjeux partagés sur la Cornouaille.

CHAPITRE II : LES ENGAGEMENTS DEPARTEMENTAUX COMPLEMENTAIRES AU CONTRAT DE TERRITOIRE

Parallèlement aux engagements contractualisés, le Conseil départemental développe ses interventions, tant en maîtrise d'ouvrage directe que via des soutiens alloués à des partenaires.

Dans le domaine des déplacements, le Schéma départemental des infrastructures du Pays de Cornouaille et le Schéma départemental vélo sont des documents de planification des interventions du Conseil départemental (réalisations en maîtrise d'ouvrage ou cofinancements de projets structurants) dans le domaine des déplacements : aménagements routiers, itinéraires cyclables, pôles gare et pôle d'échanges, aires de covoiturage, etc. Les Schémas actuels ont été votés en 2012. Ils seront révisés durant l'année 2015 en concertation avec les acteurs locaux.

Concernant les déplacements doux, la poursuite de l'itinéraire départemental et régional "véloroute du littoral" entre La Pointe du Raz et Douarnenez est en étude en maîtrise d'ouvrage départementale. Le tracé reste à finaliser avec les acteurs locaux, un cofinancement de l'infrastructure sera recherché.

Par ailleurs, en matière de travaux routiers, des travaux sont réalisés ou en étude sur les routes départementales en amont du territoire de la Communauté de communes, qui auront des effets positifs sur l'accessibilité de ce territoire

L'accessibilité numérique est un enjeu majeur pour une région périphérique comme la Bretagne. Les collectivités, l'Etat et l'Europe se sont mobilisés pour porter ensemble le projet Bretagne Très Haut Débit qui a pour ambition d'apporter la fibre optique à toutes les familles, entreprises et administrations, aussi bien en zone rurale qu'urbaine à l'horizon 2030.

La concertation des intercommunalités, du Conseil départemental et de la Région a permis de déterminer les modalités de programmation du déploiement et, en particulier, de définir les territoires concernés par la 1^{ère} phase de travaux qui s'engagera dès 2015. Le déploiement de ce nouveau réseau de communication va être effectué selon les principes d'équilibre et de cohésion pour un maillage équitable des zones urbaines et rurales.

Dans la période transitoire du déploiement, le réseau Penn ar Bed Numérique assure déjà une offre haut débit (jusqu'à 10Mb/s) dans les secteurs non couverts par l'ADSL. Ce réseau qui fait l'objet d'un contrat de partenariat entre le Conseil départemental et AXIONE, permet ainsi aux finistériens de pouvoir disposer de ce service par le biais de deux fournisseurs d'accès à internet.

Le rayonnement du collège dans sa proximité s'impose comme un juste prolongement de la mise en place de politiques publiques départementales déclinées en lien avec chaque entité territoriale présente sur les espaces du département (communes, EPCI...). A ce titre, le projet « collège et territoire » vise à instaurer entre les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et le Conseil départemental, au-delà des conventions d'objectifs et de moyens, une véritable contractualisation reposant, tant sur des objectifs partagés et faisant l'objet du financement de la collectivité (voire d'autres collectivités locales), que sur des avenants prenant en compte des actions spécifiques menées par chaque établissement.

Des projets novateurs ont vu le jour en 2014 autour du numérique, de l'internet, des liens avec les entreprises locales, etc. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la loi sur la refondation de l'école et notamment les projets éducatifs de territoire (PEDT).

Par ailleurs, le Conseil départemental accompagne les collèges à travers trois types de financements :

- les opérations de travaux (sous maîtrise d'ouvrage départementale) : avec le schéma pluriannuel de travaux et le programme de grosses réparations, le Conseil départemental investit, chaque année, entre 20 et 25 M€ dans ses collèges (opérations structurantes, entretien et accessibilité).
Pour la période 2012 – 2017, il est prévu : La rénovation complète et l'accessibilité du collège de Locquéran (Plouhinec), pour un montant de 5.2 M€
- 6,5 M€ ont été affectés sur le schéma de travaux 2012-2017 pour accompagner les collectivités locales, dans le cadre des contrats de territoire, dans leur projet de rénovations lourdes des équipements sportifs fortement utilisés par les collégiens ;
- les dotations de fonctionnement et les subventions pour le financement des actions éducatives pour les établissements publics et privés (17M € par an). Outre le fonctionnement, le Conseil départemental accompagne financièrement les projets agenda 21, jumelages, classes à projet artistique et culturel, ateliers artistiques, ateliers scientifiques, collèges au cinéma, sections sportives classiques et mobilité internationale, collège et territoire. Sur le territoire du Cap Sizun, le total des dotations en matériel et en fonctionnement en 2013 s'est élevé à 90 664 €.

Un Observatoire de la vie collégienne est également en place <http://www.cg29.fr/Le-Conseil-general-et-vous/Colleges/Observatoire-de-la-vie-collegienne2>.

Dans le **domaine maritime**, avec ses 1 200 kilomètres de côtes, le Finistère représente la moitié des côtes bretonnes, soit un sixième du littoral français et est considéré comme le premier département maritime de France. Les ports finistériens sont des lieux d'activité économique importants pour les territoires et les villes côtières finistériennes. Au-delà de l'activité pêche, d'autres activités telles que la construction et la réparation navale, la plaisance, le nautisme et le tourisme représentent des atouts majeurs pour le département. Face à ce constat et pour répondre aux enjeux du développement intégré du littoral et de l'économie maritime, le Conseil Départemental du Finistère entend relever à travers la réalisation de son projet stratégique et notamment de son objectif « faire de la qualité du cadre de vie un atout et contribuer à l'attractivité économique, environnementale et sociale du département » ainsi que de son Livre Bleu du nautisme, les défis suivants :

- optimiser les infrastructures, les sites, équipements et services portuaires à travers l'entretien courant dans les ports et l'amélioration des sites portuaires départementaux, le soutien à l'investissement dans les ports de pêche et le soutien au développement des ports de commerce ;
- faire du nautisme le sport de tous les finistériens, un vecteur de développement économique, une filière inscrite dans le territoire et décloisonnée.

Dans le cadre de maintien et de l'optimisation des infrastructures portuaires départementales, le conseil départemental va réaliser des travaux conséquents de réfection du quai Pelletan au port d'Audierne (3 M€) qui permettront d'engager la mise en œuvre des réflexions issues des études interface ville port.

Dans le **domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche**, le Conseil départemental soutient une université, de grandes écoles et divers autres établissements d'enseignement supérieur, ainsi que de plusieurs centres de recherche et de structures d'interface de l'innovation, car ils sont vecteurs de développement de l'économie et de l'emploi et sont acteurs majeurs de l'aménagement du territoire du Finistère.

Le Conseil départemental participe également au financement de grosses opérations d'investissement (projets immobiliers et équipements de recherche structurants) sur trois volets que sont l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Dans le **domaine du tourisme**, au cours de sa séance plénière de juin 2014, le Conseil départemental a procédé à une refonte complète de ses dispositifs en tenant compte d'une part des enjeux dégagés par le nouveau schéma départemental de développement

touristique (SDDT 2014-2018), d'autre part d'une approche territoriale pour permettre de disposer d'une offre équilibrée et adaptée aux spécificités des territoires finistériens. Conformément au schéma départemental qui met en avant l'objectif de qualification de l'offre d'hébergement pour améliorer l'accueil des clientèles touristiques, les nouveaux dispositifs visent à inciter les investisseurs à inscrire leurs projets dans une logique de performance globale et de développement durable.

Cela se traduit par un soutien renforcé aux investissements concourant à des objectifs de modernisation et de qualification de l'hôtellerie traditionnelle et de l'hôtellerie de plein air. De nouvelles aides au conseil (décoration intérieure, numérique, aménagement paysager, diagnostic énergétique) complètent le dispositif de soutien aux professionnels. Un recentrage du soutien aux gîtes d'étape labellisés sur les zones proches d'un itinéraire de randonnée majeur a également été retenu.

Par ailleurs, afin de favoriser un équilibre territorial de l'offre d'hébergement, il a été décidé de soutenir le développement de l'offre d'hébergement locatif (location de vacances et chambres d'hôtes) sur les secteurs géographiques les moins dotés.

En matière d'agriculture, en 2010, date du dernier recensement agricole, le Finistère comptait 7 800 exploitations agricoles. Au plan foncier 385 380 hectares de surface agricole utile étaient exploités dans le Département. L'agriculture reste ainsi une force vive du département présente dans toutes les communes. Le Conseil départemental souhaite promouvoir une agriculture forte et diversifiée. Le projet stratégique qu'il suit entend d'une part accompagner les mutations des filières de production respectueuses des enjeux environnementaux et d'autre part, inciter à la consommation de produits alimentaires locaux.

Dans le domaine des espaces naturels sensibles et de la biodiversité, en application de la Charte des espaces naturels sensibles de l'Assemblée des départements de France, par délibération du 30 janvier 2015, le Conseil départemental a validé le Schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité du Finistère qui définit une stratégie à 10 ans de protection, de préservation et de valorisation des espaces naturels sensibles et de la biodiversité finistériens.

Ce document planifie notamment les actions de maîtrise foncière et de gestion des espaces naturels qui ont été élaborées en concertation avec les partenaires. La place des intercommunalités, du PNRA, quand il est territorialement compétent, y est particulièrement mise en valeur pour les opérations de gestion des terrains du Conseil départemental et du Conservatoire du littoral.

C'est dans ce cadre que doivent s'opérer les collaborations entre les collectivités territoriales et le Conseil départemental au sujet des espaces naturels, des zones humides et de la biodiversité.

En matière d'eau et d'assainissement, le Conseil départemental a élaboré, dans la concertation, des schémas départementaux d'assainissement (2013) et d'eau potable (2014). Documents stratégiques précisant les enjeux finistériens, ces schémas sont également des outils opérationnels de programmation des actions sur les territoires. Les actions inscrites au contrat de territoire sont pour la plupart issues de ces schémas.

Au-delà, ces schémas ont également été l'occasion de sensibiliser les collectivités et les maîtres d'ouvrages aux questions de gouvernance, qui vont devenir de plus en plus prégnantes dans les années à venir.

En effet, au cours des prochaines années, les collectivités vont devoir faire face, sur ces thématiques, à des contraintes majeures d'ordre réglementaire, environnemental, technique

et financier, notamment pour assurer le nécessaire renouvellement de leur patrimoine, la sécurisation de l'alimentation en eau potable ou encore la performance de leur réseau et station d'épuration. Les collectivités isolées ne pourront plus seules relever ces défis. Une mutualisation, par le biais de regroupement de maîtres d'ouvrage, s'avère nécessaire et le périmètre territorial actuellement le plus adapté semble, à minima, être celui de la communauté de communes. La gouvernance communautaire sur les thèmes eau potable, assainissement collectif et non collectif est à rechercher.

Par ailleurs, **dans le domaine de l'insertion**, il est à noter que la politique d'insertion sociale et professionnelle du Conseil départemental s'inscrit prioritairement dans la mise en œuvre du Revenu de solidarité active (RSA), dont les objectifs affichés sont la lutte contre la pauvreté et l'aide au retour à l'emploi. Le Conseil départemental a consacré en 2014 plus de 84 M€ au paiement du RSA.

Autour de cette allocation, le Conseil départemental a construit une politique d'insertion qui, de l'accès au droit aux actions de retour à l'emploi, doit proposer à l'usager un parcours d'insertion adapté à son projet et prenant en compte ses freins et ses difficultés. Les financements liés à cette politique s'adressent principalement à des structures associatives.

Cette politique s'inscrit dans le Pacte territorial d'insertion (PTI) adopté lors de la séance plénière de janvier 2013. Elle se décline à l'échelle de chaque pays (Brest, Cornouaille, Morlaix et Centre Ouest Bretagne) dans un PTI de pays, qui reprend pour chaque territoire les objectifs et enjeux de la politique insertion. L'offre d'insertion est donc appréciée à l'échelle des pays en fonction des besoins recensés pour permettre une couverture homogène du territoire départemental en offre d'insertion.

La communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz a signé le PTI du Pays de Cornouaille. Par ailleurs l'introduction d'un volet « cohésion sociale » dans le présent contrat de territoire permettra de conforter la dimension territoriale de l'offre d'insertion en renforçant le travail partenarial avec l'intercommunalité dans le développement de l'offre d'insertion.

Sur le territoire de la communauté de communes Cap Sizun– Pointe du Raz, le Conseil départemental accompagne plusieurs opérateurs. Parmi ceux-ci, on peut ainsi citer l'action du CIAS du Cap Sizun qui porte deux chantiers d'insertion et qui met en œuvre des projets innovants tels que l'insertion par le sport. La Maison de l'emploi et du développement accueille notamment dans ses locaux les structures d'insertion telles qu'ACTIFE, la mission locale, et contribue également à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Enfin, le Conseil départemental porte un dispositif ambitieux de mobilisation des acteurs économiques à travers le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics. Afin de conforter ce dispositif, le CIAS du Cap-Sizun adhère à la charte départementale des clauses d'insertion. Depuis le 1^{er} juillet 2013, la clause d'insertion est une condition de l'attribution des subventions d'investissement pour travaux. La clause d'insertion s'applique au regard de 2 critères cumulatifs : elle vise les opérations de 500 000 € ou plus, subventionnées à hauteur de 100 000 € ou plus.

Dans le domaine de l'habitat et du logement, le Finistère est largement couvert par 19 programmes locaux de l'habitat, adoptés ou en cours, et qui constituent le socle des politiques locales de l'habitat mises en œuvre par les intercommunalités. Afin de favoriser la cohérence des interventions en matière d'habitat, le Conseil départemental du Finistère a adopté en janvier 2014 le Plan Départemental de l'Habitat qui définit des orientations à la fois départementales et territorialisées. Le contrat de territoire constitue ainsi un support pour approfondir la relation de travail en matière d'habitat entre le Conseil départemental et les EPCI avec l'inscription d'actions permettant de coordonner et mettre en phase les leurs interventions respectives.

CHAPITRE III. LES ENGAGEMENTS PRIORITAIRES ET PARTAGES RETENUS AU CONTRAT DE TERRITOIRE

A partir du projet du territoire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz, les deux partenaires contractualisent sur les orientations stratégiques suivantes à mettre en œuvre dans les six ans du contrat :

- **Renforcer le rayonnement et l'attractivité touristique et économique du territoire**
- **Améliorer le cadre de vie des habitants**
- **Affirmer la cohésion sociale et la solidarité en renforçant et adaptant les services de proximité à la population**

Chacune de ces orientations est déclinée en actions, pour lesquelles le contrat précise les montants des financements prévus, les opérations finançables, et le cas échéant les taux et plafonds de financement. Les engagements du Conseil départemental au titre du contrat de territoire avec la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz s'élèvent, hors avenant ultérieurs, à 4 667 431 € en investissement et 667 812 € en fonctionnement pour les années 2015 et 2016, soit un total de **5 335 243 €**.

Article III-1 : Renforcer le rayonnement et l'attractivité touristique et économique du territoire

III-1-a : L'enjeu pour le territoire

Le Cap-Sizun se caractérise par la périphéricité de son territoire, l'éloignement géographique et la faible attractivité d'investisseurs, qui constituent et à bien des égards des freins à son développement. De ce qui peut apparaître comme un fort handicap, le Cap-Sizun a la volonté de faire un atout pour son territoire.

En effet, l'objectif poursuivi est de développer l'économie par le tourisme et de faire de la Pointe du Raz, le fer de lance de cette politique. Cela répond aussi aux enjeux de préservation et de protection des milieux naturels et d'accueil des publics (touristes mais aussi des habitants). L'accent est mis également sur un autre marqueur important du territoire, à savoir la valorisation de son patrimoine exceptionnel (petite cité de caractère, moulins, etc.) également levier de développement économique.

Dans la continuité, le contrat de territoire soutiendra l'essor d'une offre touristique respectueuse de l'environnement notamment par le développement des modes de déplacement doux en lien avec le futur Schéma vélo départemental. L'amélioration des conditions d'accueil des passagers de la liaison vers l'île de Sein à la gare maritime de Porspéré est aussi une action structurante pour le Conseil départemental.

Enfin, accompagner la filière agricole, élément moteur de l'économie locale, est aussi une prérogative qui sera soutenue notamment par le biais du financement d'une étude économique préalable à la mise en place d'une filière courte « blé-farine-pain ».

Cet enjeu se décline selon les 5 axes suivants :

- Axe 1 : Accompagner les actions du Grand Site pour préserver et valoriser le patrimoine naturel,

- Axe 2 : Organiser un tourisme vert et de découverte respectueux de l'environnement,
- Axe 3 : Développer la mise en valeur et la découverte du patrimoine local,
- Axe 4 : Accueillir les visiteurs/plaisanciers et sécuriser le littoral,
- Axe 5 : Organiser et promouvoir les activités économiques issues des ressources locales.

III-1-b : Projets retenus

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil départemental aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

Projet	Montant du projet	Modalités de financement	Montant plafond
Axe 1 : Accompagner les actions du Grand Site pour préserver et valoriser le patrimoine naturel			
Animation générale de la démarche Grand site de France Pilotage, animation et médiation du label Grand site Assurer le pilotage, la médiation et la promotion pour conforter le label Grand Site et de l'ensemble du Cap Sizun 1/ Poste de chargé de mission 2/ Tables d'orientation/d'interprétation Maître d'ouvrage : CC Cap Sizun – Pointe du Raz	1/ 40 000 € / an 2/ 81 000 €	1/ 30% - Subvention fonctionnement > 2015 = 15 000 € > 2016 = 15 000 € 2/ selon la politique départementale-20%	1/ 30 000 € 2/ 23 000 €
Animation générale de la démarche Grand site de France Coordination et promotion de la communication touristique Accueil des publics, promotion et communication pour la reconnaissance du site de la Pointe du Raz Maître d'ouvrage : SM pour l'aménagement et la protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun	75 000 € / an	Subvention de fonctionnement > 2015 = 30 000 € > 2016 = 30 000 € sous réserve signature d'une convention de partenariat tripartite sur 3 ans	60 000 €
Projets de protection, de gestion et de mise en valeur du Grand Site de France Observer, préserver et valoriser durablement les espaces 1/ Acquisition de matériel pour la gestion des espaces naturels sensibles et de la randonnée	1/ 68 000 € 2/ 38 000 €	1/ 20% 2/ 30%; sous condition de compatibilité avec la méthodologie et le technique de l'observatoire de la fréquentation du CD29	1/ 13 600 € 2/ 11 400 €

<p>2/ Acquisition d'éco-compteurs 3/ Observatoire de la fréquentation et des paysages Dans le cadre du schéma départemental des espaces naturels sensibles</p> <p>Informé, accueillir et accompagner le visiteur</p> <p>4/ Etude sur un schéma global des visiteurs Soutien au titre de la politique des déplacements doux 5/ Charte signalétique 6/ Plan de jalonnement et signalétique sur site Jalonnement : prise en charge du renouvellement selon les modalités du schéma départemental de signalisation routière et touristique (BP 2015) Signalétique : financement sous réserve du respect des préconisations du schéma.</p> <p>Maître d'ouvrage : CC Cap Sizun – Pointe du Raz</p>	<p>3/ 16 000 € 4/ 60 000 € 5/ 15 000 € 6/ 65 000 €</p>	<p>3/ 20%; sous condition si le site d'observation concerne un ENS ou un terrain du CEL et que la démarche est réalisée avec le CAUE</p> <p>4/ 20% sous réserve d'approbation du cahier des charge par le CD</p> <p>5/ 20%</p> <p>6/ Fonction de la charte départementale routière et touristique sous conditions</p>	<p>3/ 3 200 € 4/ 12 000 € 5/ 3 000 € 6/ Fonction de la charte départementale routière et touristique</p>
<p>Projets de protection, de gestion et de mise en valeur du Grand Site de France</p> <p>Informé, accueillir et accompagner le visiteur</p> <p>1/ Amélioration de l'accueil : Aménagement d'un point d'information relais sur la Pointe du van ; Automatisation des parkings ; Rénovation des installations sanitaires sur la Pointe du Raz, installation d'un Autocom.</p> <p>2/ Réorganisation et sécurisation des déplacements doux sur la Pointe du Raz Au titre de la politique des déplacements doux</p> <p>Maître d'ouvrage : SM pour l'aménagement et la protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun</p>	<p>1/ 295 000 € 2/ 106 000 €</p>	<p>1/ 20% sous réserve du respect des recommandations de la commission des sites</p> <p>2/ 30% (priorité du CD sera sur la liaison de le Pointe du Raz – Douarnenez)</p>	<p>1/ 59 000 € 2/ 31 800 €</p>
<p>Projets de protection, de gestion et de mise en valeur du Grand Site de France</p>	<p>50 306 €</p>	<p>20%</p>	<p>10 000 €</p>

Ti Félix, Acquisition et rénovation d'une maison Maître d'ouvrage : Goulien			
Axe 2 : Organiser un tourisme vert et de découverte respectueux de l'environnement			
Préservation et valorisation des espaces naturels Dont le développement et la promotion de la randonnée et dans la continuité des actions menées au titre de la gestion des ENS et de la randonnée Maître d'ouvrage : CC Cap Sizun – Pointe du Raz	235 000 € /an	Subvention de fonctionnement > 2015 = 57 000 € > 2016 = 59 644 €	116 644 €
A noter : Etude pour élaborer un plan de gestion des propriétés départementales ENS, menée par le Conseil départemental à hauteur de 35 000 €			
Création d'un itinéraire botanique Développement touristique par le biais de la valorisation du patrimoine Maître d'ouvrage : Mahalon	28 300 €	Novateur 20% sous réserve inscription du sentier longeant l'itinéraire botanique au PDIPR	5 660 €
Valorisation des rives du Goyen Maître d'ouvrage : Plouhinec	80 000 €		A étudier à l'occasion d'un futur avenant un fois le projet abouti
Dotations aménagements cyclables sur le territoire du Cap Sizun en cohérence avec les priorités inscrites au Schéma cyclable communautaire [2016-2020] <u>Projets repérés</u> > Aménagement d'une voie verte Audierne - Pont-Croix – Beuzec Cap-Sizun > Sécurisation des déplacements doux aux abords de la Pointe du Raz : projet inscrit à l'étude Grand-Site > Sécurisation des déplacements doux aux abords de la Pointe du Raz : piste cyclable Lescoff - Pointe du Raz Maître d'ouvrage : EPCI, Communes, SM pour l'aménagement et la protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun		Dotation territoriale en déclinaison du schéma départemental vélo	229 300 €
Mise en œuvre de la charte départementale de signalisation routière et touristique			
Déclinaison sur le territoire des orientations prises dans le cadre du schéma départemental de signalisation touristique Maître d'ouvrage : CC Cap Sizun – Pointe du Raz, communes et Conseil départemental			

Axe 3 : Développer la mise en valeur et la découverte du patrimoine local			
<p>Conservation et valorisation du patrimoine architectural et archéologique</p> <p>Projets repérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Projet des « Moulins de Tréouzien » à Plouhinec <i>diagnostic préalable avec les enjeux potentiels –projet également éligible au titre de l'amélioration de l'accueil touristique sous conditions (dont étude paysagère) (15%, plafond 75 000 €)</i> > Extension du bâtiment d'accueil de Trouguer à Cléden-Cap-Sizun > Restauration de l'église de Confort-Meilars > Restauration de l'église et de la Chapelle Saint Laurent de Lannourec à Goulien > Restauration de la Chapelle de Saint Tugen à Primelin, > Restauration de l'église S-Onneau d'Esquibien > Restauration du Monuments aux morts à Cléden-Cap-Sizun > Salle d'exposition en mairie à Pont Croix <p>La priorisation des projets dans le cadre de la dotation fera l'objet d'échanges entre le Conseil départemental et l'EPCI durant le contrat.</p> <p>Maîtres d'ouvrage : Communes et EPCI</p>	<p>Dotation territoriale 2015-2017</p> <p>Selon les critères fixés par la fiche relative patrimoine architectural et archéologique avec une animation communautaire</p>	<p>Dotation territoriale</p> <p>315 000 €</p>	
Axe 4 : Accueillir les visiteurs/plaisanciers et sécuriser le littoral			
<p>Gare maritime de Porspéré</p> <p>Les travaux concernant le parking et les zones de circulation des piétons sont portés par le CD29, maître d'ouvrage pour un coût de 415 000 € (inscrits au BP 2015).</p> <p>Maîtres d'ouvrage : Esquibien</p>	<p>1 500 000 € (incluant les travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale)</p>	<p>50% hors maîtrise d'ouvrage départementale</p>	<p>542 500 €</p>
<p>Digue de Pors Poulhan</p> <p>Assurer la pérennité de la digue et préserver l'esthétique des lieux</p> <p>Maîtres d'ouvrage : Plouhinec</p>	<p>320 000 €</p>	<p>30%</p>	<p>96 000 €</p>

Môle du Loch			
Travaux de confortement	48 100 €	Dérogatoire 25 %	12 025 €
Maîtres d'ouvrage : Primelin			
Station de stockage et de séchage des céréales			
Soutien à une étude économique préalable à la mise en œuvre d'une station de stockage et de séchage des céréales	20 000 €	30 %	4 500 €
Maître d'ouvrage : Association « Cap sur les Moulins »			
TOTAL de l'enjeu 1 « Renforcer le rayonnement et l'attractivité touristique et économique »			1 578 629 €
Fonctionnement 2015 - 2016			206 644 €
Investissement			1 371 985 €

Focus sur : l'accessibilité des services au public

Il est à noter que l'enjeu I concoure à la préoccupation départementale sur l'accessibilité des services au public du fait de l'inscription au contrat du projet global porté par le Syndicat mixte de la pointe du Raz qui vise à améliorer l'accueil du Site de la Pointe de la Raz, labellisé « Grand Site de France ».

Focus sur : la gouvernance

Il est à noter que l'enjeu I concoure à la préoccupation départementale sur la coopération territoriale en soutenant notamment la mise en place d'une coordination pour assurer le pilotage, la médiation et la promotion du label Grand Site sur l'ensemble du territoire du Cap Sizun, mais aussi en poursuivant le soutien à la gestion communautaires des ENS et des sentiers de randonnée.

Article III-2 : Améliorer le cadre de vie des habitants

III-2-a : L'enjeu pour le territoire

Face aux déséquilibres démographiques constatés et pour favoriser le désenclavement du territoire, les pouvoirs publics s'accordent à mener des politiques concertées pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Une attention particulière est portée autour des enjeux d'accessibilité et de fluidité des déplacements afin de contenir l'isolement et la dévitalisation du Cap Sizun. Outre la desserte du territoire, il est primordial de renforcer l'attractivité du pôle urbain de proximité (Audierne/Plouhinec) d'une part mais aussi la revitalisation des centres-bourgs par, notamment, l'aménagement des espaces publics.

Les équipements sportifs et culturels contribuent également à la qualité du cadre de vie. Dès lors, le territoire doit favoriser l'émergence, le maintien ou le développement des accès aux services publics et aux offres culturelles et sportives. Cela doit se faire par un maillage territorial cohérent, complémentaire et adapté aux besoins des populations. Le soutien des

structures (Cap Accueil par exemple) témoigne aussi de la volonté de préserver un tissu associatif nécessaire au développement du Cap Sizun.

Enfin, le soutien de projets autour des problématiques de l'eau potable et de l'assainissement doit répondre aux enjeux de vigilance environnementale en pays de Cornouaille et permettre de disposer d'une eau en quantité et en qualité ainsi qu'un assainissement respectueux de l'environnement.

Cet enjeu se décline selon les 4 thématiques suivantes :

- Axe 1 : Aménager les centre-bourgs et les espaces publics, sécuriser les déplacements,
- Axe 2 : Renforcer l'accès aux services et lieux d'animation liés à la culture, au sport et au lien social,
- Axe 3 : Améliorer la fonctionnalité des services et l'accueil du public dans les services publics,
- Axe 4 : Eau potable et assainissement.

III-2-b : Projets retenus

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil départemental aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

Projet	Montant du projet	Modalités de financement	Montant plafond
Axe 1 : Aménager les centre-bourgs et les espaces publics, sécuriser les déplacements			
<i>A noter : Concernant les dossiers éligibles au Programme Cadre de vie (PCV), il est proposé, à titre expérimental, de réduire le délai pour déposer un projet par les communes du territoire du Cap Sizun de 4 ans à 2 ans. Un accompagnement du CAUE et de FIA est préconisé.</i>			
Aménagement, mise en sécurité et mise en valeur de la RD 784 – Phase n°1 Un dépôt de demande de subvention devra être déposé au titre du dispositif Patrimoine cadre de vie afin de disposer d'un projet global d'aménagement de la RD 784	6 000 000 €	Phase n°1 Le financement sera de 20% plafonné à 40 000 € par tranche au titre du programme PCV Une subvention au titre de la « couche de roulement / structure » est proposée avec un taux dérogatoire de 70% de financement sous réserve de la transmission et de la validation des dossiers techniques et administratifs et de la signature de la convention autorisant les	352 586 €

<p>Maîtres d'ouvrage : Plouhinec et Conseil départemental</p>		<p>travaux et fixant les modalités ultérieures d'entretien.</p> <p>Une subvention pour la réalisation d'arrêts de car peut être proposée au taux de 50% sous réserve d'éligibilité</p>	
<p>Aménagement ville/port et cœur de ville</p> <p>Renforcer l'attractivité du centre ville et son accessibilité Dans le cadre du Programme patrimoine et cadre de vie</p> <p>Maître d'ouvrage : Audierne</p>	<p>1 435 000 €</p>	<p>20%, plafonné à 60 000 € (projet ponctuel) ou 40 000 € /tranche, sous réserve de répondre aux critères du programme PCV (respect du mémo technique et examen en commission technique) et et après travaux de réparation du quai Pelletan (mi-2016)</p>	<p>60 000 € ou 120 000 €</p>
<p>Sécurité routière, attractivité du bourg et améliorer le cadre de vie</p> <p>1/Aménagement des abords de la salle multi-activités et création d'un espace public</p> <p>2/ Aménagement de la rue de la Ville d'Ys Pré-dossier pour la rue de la Ville d'Ys déposé le 21/11/14.</p> <p>L'ensemble du projet serait à requalifier en tranche, avec la réalisation étude globale d'aménagement. Un accompagnement du CAUE est préconisé.</p> <p>Maître d'ouvrage : Cléden-Cap-Sizun</p>	<p>1/ 381 850 €</p> <p>2/ 135 268 €</p>	<p>20%, plafonné à 40 000 € /tranche pour un projet en tranches (3 max espacées de 2 ans)</p> <p>sous réserve de répondre aux critères du programme PCV (respect du mémo technique et examen en commission technique) sous conditions</p>	<p>120 000 €</p>
<p>Sécurité routière, attractivité du bourg et améliorer le cadre de vie</p> <p>Aménagement de la traversée du bourg de Mahalon</p> <p>L'ensemble du projet serait à requalifier en tranche, avec la</p>	<p>210 000 €</p>	<p>20% plafonné à 40 000 € / tranche pour un projet en tranches (3 max espacées de 2 ans)</p> <p>sous réserve de répondre aux</p>	<p>120 000 €</p>

<p>réalisation étude globale d'aménagement. Un accompagnement du CAUE est préconisé.</p> <p>Maître d'ouvrage : Mahalon</p>		critères du programme PCV (respect du mémo technique et examen en commission technique) sous conditions	
<p>Aménagement et sécurisation</p> <p>Aménagements des boulevards Yves Normant et Jean Moulin</p> <p>L'ensemble du projet serait à requalifier en tranche, avec la réalisation étude globale d'aménagement. Un accompagnement du CAUE est préconisé.</p> <p>Maître d'ouvrage : Esquibien</p>	600 000 €	<p>20% plafonné à 40 000 € / tranche pour un projet en tranches (3 max espacées de 2 ans)</p> <p>sous réserve de répondre aux critères du programme PCV (respect du mémo technique et examen en commission technique) sous conditions</p>	120 000 €
<p>Aménagement et sécurisation</p> <p>Aménagements des rues Partisans et Louis Le Goff (2^{ème} tranche</p> <p>Maître d'ouvrage : Pont-Croix</p>	286 053 €	<p>20% sous réserve de répondre aux critères du programme PCV (respect du mémo technique et examen en commission technique)</p>	40 000 €
<p>Dotation pour la création d'aires de covoiturage locales, en maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale</p> <p>Condition : réalisation d'une étude d'opportunité du covoiturage et respecter certains principes d'aménagement (minimum 15 places, sécurisation des entrées/sorties, connexion si possible à un réseau de transport public, etc.). Une assistance sur le projet peut également être proposée à la commune ou à l'EPCI dans le cadre d'une adhésion à Finistère-Ingénierie-Assistance.</p> <p>Maîtres d'ouvrage : communes</p>		50% par projet sous conditions	50 000 € par projet
<p><u>A noter</u> : Réalisation d'un bilan du transport à la demande (TAD), porté par le CD29 et qui sera présenté à la CCCS-PR pour la définition des besoins d'ajustement</p>			

Axe 2 : Renforcer l'accès aux services et lieux d'animation liés à la culture, au sport et au lien social			
<p>Coordination culturelle à l'échelle communautaire ou Ouest Cornouaille</p> <p>Suite au diagnostic culturel de l'AOCD, des réflexions sont à lancer en 2015. Le Conseil départemental participe au financement du poste du chargé de mission culture de l'AOCD à hauteur de 12 250 € /an. Il est proposé d'engager une réflexion notamment sur la participation de l'EPCI pour un cofinancement de ce poste de coordination.</p> <p>Maîtrise d'ouvrage : AOCD</p>		<p>Subvention de fonctionnement en 2015</p>	<p>12 250 €</p>
<p>Pérenniser l'association et diversifier l'offre culturelle</p> <p>Maître d'ouvrage : Association « Cap Accueil »</p>	<p>108 000 € /an</p>	<p>Subvention de fonctionnement > 2015 = 35 000 € > 2016 = 35 000 €</p> <p>sous réserve reconduction avec convention d'objectifs tripartite pluriannuelle et du remplacement du poste de coordinateur</p>	<p>70 000 €</p>
<p>Soutien à l'école de musique intercommunale</p> <p>Maître d'ouvrage : CC Cap-Sizun – Pointe du Raz ou EMIC</p>	<p>86 000 € /an</p>	<p>Subvention de fonctionnement > 2015 = 30 000 € > 2016 = 30 000 €</p> <p>sous réserve reconduction avec convention d'objectifs pluriannuelle et compatibilité au schéma départemental des enseignements artistiques</p>	<p>60 000 €</p>
<p>Equipements culturels et socioculturels de proximité</p> <p>Projets repérés : > extension de la salle multiactivité à Primelin, > extension de la salle communale à Goulien, > salle de répétition du Groupe des</p>	<p>Dotation territoriale 2015-2017 Selon les critères fixés par la fiche relative aux équipements culturels de proximité et multifonctions avec une animation communautaire</p>		<p>Dotation territoriale 140 000 €</p>

<p>Bruyères à Beuzec-Cap-Sizun, > Valorisation de l'ancien séminaire – création d'un espace culturel pour tous à Pont-Croix*</p> <p>*Pont-Croix : projet également éligible à la dotation « Bibliothèque / Médiathèque »</p> <p>La priorisation des projets dans le cadre de la dotation fera l'objet d'échanges entre le Conseil départemental et l'EPCI durant le contrat.</p> <p>Maîtres d'ouvrage : Communes et CC Cap-Sizun – Pointe du Raz</p>		
<p>Soutien aux équipements de proximité « Bibliothèques / Médiathèques »</p> <p>Projets repérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> > réhabilitation de locaux en bibliothèque à Primelin > construction et équipement d'une bibliothèque à Goulien > Projet de bibliothèque –pôle enfance prenant en compte la restructuration de l'école publique maternelle à Confort-Meilars - projet également éligible : <ul style="list-style-type: none"> • à la dotation « Equipements culturels » • au financement possible du pôle enfance si création de places d'accueil collectif (10%, plafond 3 000 €/place) <p>La priorisation des projets dans le cadre de la dotation fera l'objet d'échanges entre le Conseil départemental et l'EPCI durant le contrat.</p> <p>Maîtres d'ouvrage : Communes et CC Cap-Sizun – Pointe du Raz</p>	<p>Dotation territoriale 2015-2017</p> <p>Selon les critères fixés par la fiche relative aux équipements de proximité : bibliothèques, médiathèques de proximité avec une animation communautaire</p>	<p>Dotation territoriale</p> <p>200 000 €</p>
<p>Soutien à la construction/ réhabilitation d'équipements sportifs de proximité</p> <p>Pas de projet à ce jour</p> <p>La priorisation des projets dans le cadre de la dotation fera l'objet d'échanges entre le Conseil départemental et l'EPCI durant le contrat.</p> <p>Maîtres d'ouvrage : Communes et CC Cap-Sizun – Pointe du Raz</p>	<p>Dotation territoriale 2015-2017</p> <p>Selon les critères fixés par la fiche relative aux équipements sportifs de proximité avec une animation communautaire</p>	<p>Dotation territoriale</p> <p>60 000 €</p>

Axe 3 : Améliorer la fonctionnalité des services et l'accueil du public dans les services publics			
Reconstruction de la déchetterie de Pont-Croix			
Au titre du Fond départemental pour la maîtrise des déchets (FDMD)	92 000 €	20 % d'un budget maximum de 100 000 €	20 000 €
Maître d'ouvrage : CC Cap-Sizun – Pointe du Raz			
Axe 4 : Eau potable et assainissement			
Nota : les montants plafonds indiqués sont des estimations. Ils seront à déterminer en fonction des montants réels des travaux.			
Soutien à une étude d'opportunité pour la prise de compétence communautaire « Eau et assainissement »			
Cette prise de compétence permettrait une majoration des financements des actions communautaires de +7% pour l'AEP et + 5% pour l'assainissement avec effet rétroactif sur 2 ans.	100 000 €	30% (CD29) et 50% (Agence de l'eau)	33 000 €
Maître d'ouvrage : CC Cap-Sizun – Pointe du Raz			
Station d'épuration de Lespol			
Mise aux normes et extension de la station d'épuration	3 900 000 €	25% (+5 % si compétence communautaire)	487 500 € (prévisionnel – fonction appel d'offre)
Maître d'ouvrage : SIVOM de la Baie d'Audierne			
Interconnexion des réseaux d'eau potable			
	3 352 000 €	18% : 25% sur la part rurale (52%) et 10% sur la part urbaine (48%) (+7 % si compétence communautaire)	603 360 € (prévisionnel – fonction appel d'offre)
Maître d'ouvrage : SI du Goyen			
Travaux en assainissement			
Selon les conditions du schéma départemental « assainissement »	220 000 €	25% si le projet est jugé éligible (résultat étude technico-économique et +5 % si compétence communautaire)	(55 000 €) en fonction de l'éligibilité du projet
Maître d'ouvrage : Esquibien			
TOTAL de l'enjeu 2 « Améliorer le cadre de vie des habitants »			2 543 696 €
	Fonctionnement 2015 - 2016		142 250 €
	Investissement		2 401 446 €

Focus sur : l'accessibilité des services au public

Il est à noter que l'enjeu II concoure à la préoccupation départementale sur l'accessibilité des services au public du fait de l'inscription au contrat de nombreuses actions de services à la population et d'équipements de proximité qui permettent d'offrir à la population un maillage de services du nord au sud du territoire et mais également d'actions permettant d'améliorer l'organisation des services d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement sur le territoire.

Focus sur : la gouvernance

Il est à noter que l'enjeu II concoure à la préoccupation départementale sur la coopération territoriale en prescrivant en prescrivant la mise en place d'une concertation avec le CAUE sur les aménagements urbains, et d'un appui à la réflexion en faveur d'une prise de compétence communautaire eau et assainissement.

Article III-3 : Affirmer la cohésion sociale et la solidarité en renforçant et adaptant les services de proximité à la population

III-3-a : L'enjeu pour le territoire

Pour répondre aux demandes sociales et sociétales qui caractérisent le Cap Sizun comme un territoire qui concentre les populations à plus faibles revenus et où les emplois sont plus précaires qu'ailleurs en Cornouaille, mais aussi une population vieillissante en âge de plus en plus avancé et parfois isolée, le contrat de territoire accompagne les politiques de solidarité et de cohésion sociale.

Le renforcement de services de proximité comme le soutien à la Maison de l'emploi et du développement répond à la nécessité d'aider une population fragilisée notamment par l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion par l'activité économique. Le maintien d'une politique communautaire « enfance jeunesse » est également à préserver en adaptant les services offerts aux besoins des jeunes.

Plus globalement, l'amélioration et la simplification des accès aux offres de services aux publics (et notamment sociaux) apparaissent également opportunes et seront encouragées par une réflexion partagée autour de la mise en place d'une Maison des services.

Enfin, un axe important est programmé dans le contrat de territoire concernant les solutions de logements adaptés aux besoins des populations. Plusieurs actions sont envisagées, d'un part le soutien à la structuration du secteur d'aide à domicile, d'autre part le soutien à la restructuration de l'EPHAD de la Fontaine pour les populations les plus dépendantes et enfin par le soutien de projets intégrant la mixité sociale et générationnelle dans le logement comme le projet de revitalisation du centre-bourg de Pont-Croix.

Cet enjeu se décline selon les 4 axes suivants :

- Axe 1 : Développer les politiques sociales,
- Axe 2 : Renforcer les services de proximité dans les domaines de l'emploi, la création d'activité et de l'accès aux droits,
- Axe 3 : Conforter et développer les actions envers les personnes éloignées de l'emploi,
- Axe 4 : Proposer des solutions de logement adaptées aux besoins de la population.

Chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental développe avec et sur les territoires des actions partenariales visant à renforcer le lien social pour l'ensemble de la population

mais aussi, plus spécifiquement, à lutter contre l'exclusion sociale des publics les plus fragiles.

Le Conseil départemental souhaite ouvrir avec la Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz qui constitue un des acteurs locaux importants de la cohésion sociale, un dialogue approfondi sur les différentes thématiques que couvre le volet cohésion sociale. L'objectif est de promouvoir une approche globale de la cohésion sociale sur le territoire dans le cadre d'une gouvernance partagée et de favoriser l'interconnaissance des territoires afin d'y développer des politiques et services à la convergence des intérêts locaux et départementaux.

Cette démarche de construction du volet cohésion sociale des contrats de territoire reposera **donc sur** :

- Un incontournable : la définition **d'une gouvernance locale** et le partage d'un **diagnostic à l'échelle de l'intercommunalité**
- Des grands **enjeux** qui devront prendre en compte *le « bien vieillir sur le territoire » et « être jeune sur le territoire »*,
- Un **programme d'actions** répondant aux grands enjeux partagés,
- Une **animation** et une **évaluation**

La méthodologie sera présentée au partenaire.

III-3-b : Projets retenus

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil départemental aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

Projet	Montant du projet	Modalités de financement	Montant plafond
Un incontournable du volet social du contrat de territoire			
Définir une gouvernance locale de construction, animation, suivi et évaluation des actions du volet cohésion sociale du contrat de territoire : - Type d'instance, - Composition (représentant CD Territoire d'Action Sociale : / EPCI-communes-CCAS/CIAS) + invitation (associations, ADMR ...)			
Elaboration d'un diagnostic partagé L'ensemble des démarches d'observation sociale engagées par le Conseil départemental et la CC Cap Sizun – Pointe du Raz seront partagées et devront permettre d'identifier des enjeux et un plan d'actions. Apport en ingénierie notamment pour finaliser l'analyse des besoins sociaux. Autres thèmes à envisager : la maison des services.			
Axe 1 : Développer les politiques sociales			
Développer les politiques communautaires « enfance jeunesse » Enrayer l'érosion démographique, contribuer à la pérennisation du lien social, maintenir un équilibre est-ouest du territoire par un maillage des	373 992 €/an	Au vu des actions en faveur de la prévention jeunesse et de la parentalité – Subvention de fonctionnement > 2015 = 49 400 €	98 800€

structures et dispositifs Maître d'ouvrage : CC Cap-Sizun – Pointe du Raz		> 2016 = 49 400 €	
Informers les personnes âgées et coordonner les acteurs (CLIC de niveau 2) Maître d'ouvrage : Centre hospitalier de Douarnenez	Sans incidence financière au titre du CT de CCCS-PR Action inscrite au CT de Douarnenez Co (pour mémoire, soutien de 57 436 € pour 2016)		
Axe 2 : Renforcer les services de proximité dans les domaines de l'emploi, la création d'activités et de l'accès aux droits			
Conforter et développer les actions de la Maison de l'emploi et du développement Maître d'ouvrage : CC Cap-Sizun – Pointe du Raz	100 000 €/an	Subvention de fonctionnement > 2015 = 30 000 € > 2016 = 30 000 €	60 000 €
Création d'une Maison des services publics à Audierne Maître d'ouvrage : CC Cap-Sizun – Pointe du Raz		Taux de 10% des dépenses éligibles	Plafond différencié en fonction du nombre d'opérateurs impliqués – entre 60 000 et 100 000 €
Axe 3 : Conforter et développer les actions envers les personnes éloignées de l'emploi			
Poursuite des chantiers d'insertion dans le cadre du pacte territorial Insertion 2013-2015 Maître d'ouvrage : CIAS du Cap-Sizun,	76 059 € / an	Subvention de fonctionnement > 2015 = 76 059 € > 2016 = 76 059 €	152 118 €
Pérennisation de l'action « Sport » en chantier d'insertion Favoriser l'intégration, l'acquisition de compétence et la bonne santé par la pratique du sport pour les bénéficiaires du RSA Maître d'ouvrage : CIAS du Cap-Sizun,	8 035 € / an	Subvention de fonctionnement > 2015 = 4000 € > 2016 = 4000 € sous réserve de l'évaluation de l'action	8 000 €
Projet de création d'un chantier intermédiaire Permettre à chacun d'esquisser un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle adaptée Maître d'ouvrage : CIAS du Cap-Sizun	37 642 €	Le projet doit encore être précisé et pourra le cas échéant être revu par avenant	
Axe 4 : Proposer des solutions de logement adaptées aux besoins de la population			
Soutien à l'élaboration du Programme local d'habitat Adoption du PLH à la suite de l'étude réalisée par Quimper Cornouaille Développement Maître d'ouvrage : CC Cap-Sizun - Pointe du Raz			

Réflexion à mener dans le cadre du PLH :**- Coproduction EPCI/CD de la programmation des logements sociaux**

L'action vise à organiser une coordination interne à la CCCS-PR de la préparation de programmation de logement social et à accéder à terme à l'outil web de suivi de la programmation

- Création d'une instance locale d'accès au logement pour les personnes défavorisées (dans le cadre du PDALPD) :

Le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées prévoit la mise en place d'instances locales d'accès au logement à l'échelle des EPCI.

Il est prévu d'engager un travail associant l'EPCI et le CD pour définir une organisation locale adaptée permettant de trouver de solutions de logement pour les situations difficiles.

- Participation aux Fonds solidarité logement (FSL)

L'action proposera une association de la CCCS-PR au comité des financeurs du FSL, via une convention (contribution financière, désignation d'un représentant), pour une meilleure adaptation aux besoins du territoire.

Un lien sera à faire avec le Fonds solidarité eau.

Maitre d'ouvrage : CC Cap-Sizun - Pointe du Raz

<p>Amélioration de l'habitat privé (soutien financier OPAH/PIG)</p> <p>Un soutien du Conseil départemental est proposé pour :</p> <p>1) l'étude</p> <p>2) le suivi-animation</p> <p>Maitre d'ouvrage : CC Cap-Sizun - Pointe du Raz</p>		<p>1) 20% d'une dépense plafonnée à 50 000€- aide au fonctionnement en 2015</p> <p>2) 25% par an d'une dépense plafonnée à 60 000€ ; amené à 35% si regroupement de collectivités- aide au fonctionnement en 2015</p>	<p>1) 10 000 €</p> <p>2) 15 000 € à 21 000 € si regroupement de collectivités</p>
<p>Accompagnement à la structuration du secteur de l'aide à domicile</p> <p>Regroupement des associations locales ADMR</p> <p>Maitre d'ouvrage : GCSMS Audierne - Douarnenez - Pont-l'Abbé</p>		<p>Fonctionnement - Tarification horaire : 22,80 € /heure</p>	<p>A déterminer</p>
<p>EHPAD La Fontaine</p> <p>Restructuration / extension de la résidence actuelle</p> <p>Le financement du projet architectural est conditionné d'une part au vote du programme d'investissements pour la réhabilitation lié au 4^{ème} schéma Bien vieillir en Finistère et au respect des critères de subvention (10% de la base subventionnable dans la limite de</p>	<p>8 840 000 €</p>	<p>Subvention d'investissement 10% de la base subventionnable du projet dans la limite de 110 000 € /place, sous condition. Le montant plafond de subvention pourra évoluer en fonction du plan de financement</p>	<p>759 000 €</p>

110 000 € / place et respect du tarif plafond).		transmis	
Maître d'ouvrage : CIAS du Cap-Sizun			
Revitalisation du centre-bourg de Pont-Croix			
En proposant des logements adaptés (appel à projet AMI) 1/ Etude 2/ Travaux	2 500 000 €	1/ 20% 2/ A étudier à l'issue de l'étude et à définir par avenant	1/10 000 € 2/ A étudier à l'issue de l'étude et à définir par avenant
Maître d'ouvrage : Pont-Croix			
TOTAL de l'enjeu 3 « Affirmer la cohésion sociale et la solidarité en renforçant et adaptant les services de proximité à la population »			1 212 918 €
	Fonctionnement 2015		318 918 €
	Investissement		894 000 €

Focus sur : l'accessibilité des services au public

Il est à noter que l'enjeu III concoure à la préoccupation départementale sur l'accessibilité des services au public du fait de l'inscription au contrat de nombreuses actions de cohésion sociale, de services à la population (maison de l'emploi ; chantiers d'insertion, EHPAD) et qui participent au maintien de la population sur ce territoire.

Focus sur : la gouvernance

Il est à noter que l'enjeu III concoure à la préoccupation départementale sur la coopération territoriale en prescrivant en prescrivant la mise en place de groupes de travail sur la cohésion sociale, le logement, nécessaires à une meilleure connaissance des besoins et à l'identification d'objectifs partagés.

CHAPITRE IV - MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Article IV-1 : Durée

Ce contrat formalise les engagements du Conseil départemental sur le territoire de la Communauté de communes à compter de la signature, et jusqu'au 31 décembre 2020. Il se substitue donc au précédent contrat sans toutefois impacter les actions déjà engagées financièrement au titre du précédent contrat.

Article IV-2 : Clause de renégociation à mi-parcours

Les parties entendent se concerter en 2017, pour engager une renégociation de mi-parcours en cohérence avec l'évolution des enjeux du territoire et portant sur :

- Le retrait ou la modification de certaines actions et financements dans le respect des règles générales du contrat,
- la prise en compte de nouvelles propositions d'actions sur la période de 3 ans restante.

Article IV-3 : Avenant(s) au contrat de territoire

Au cours des six ans de sa validité, et essentiellement à l'issue du bilan de mi-parcours, le présent contrat pourra le cas échéant faire l'objet d'avenant(s) soumis à l'approbation de la Commission permanente, visant à :

- fixer les montants annuels de soutien accordés aux actions relevant de la section fonctionnement ;
- intégrer des actions nouvelles participant aux enjeux de territoire reconnus par le contrat.

Article IV-4 : Bénéficiaires du contrat

La Communauté de communes assure, en lien avec le Conseil départemental, la concertation élargie souhaitée pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat.

Les bénéficiaires sont l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics ou privés du territoire (intercommunalité, communes, syndicats, associations, chambres consulaires, etc.) dont les actions d'investissement ou de fonctionnement sont, après concertation au sein du territoire communautaire, inscrites à la programmation du présent contrat.

Article IV-5 : Engagements financiers

Le Conseil départemental s'engage à financer les actions retenues sur le territoire de la Communauté de communes selon les modalités décrites dans le présent contrat.

Le montant des subventions qui seront octroyées sera fixé chaque année par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental.

Les porteurs de projets devront obligatoirement appliquer les clauses d'insertion dans la commande publique pour les subventions d'investissement d'un montant supérieur ou égal à 100 000 € et correspondant à un coût global de travaux de 500 000 € HT au moins (hors

acquisition foncière). La mise en application de la clause d'insertion comme condition d'attribution des aides départementales est applicable selon les dispositions de la délibération du Conseil départemental applicable.

Article IV-6 : Instruction des dossiers

Chaque projet inscrit au présent contrat de territoire devra faire l'objet d'une instruction par les services du Conseil départemental.

Pour cela, un dossier complet de demande de subvention devra être adressé à l'attention de Mme la Présidente du Conseil départemental, en mentionnant le code action et l'objet du courrier. Le maître d'ouvrage pourra utilement prendre contact avec la direction compétente du Conseil départemental afin d'en préciser le contenu.

Dans le cadre de sa procédure interne de suivi du contrat, l'EPCI peut instituer un visa préalable du dossier porté par un autre maître d'ouvrage, avant transmission au Conseil départemental. Ce visa est exigé dans le cas d'actions :

- émargeant à une dotation territoriale et ce, pour vérifier la conformité avec les objectifs du contrat, et décider de ses règles de consommation ;
- réalisées dans le cadre d'un schéma communautaire.

Chaque demande de subvention fera l'objet d'un examen en Commission permanente du Conseil départemental qui vérifiera notamment la conformité du projet au présent contrat.

La décision sera ensuite notifiée au porteur de projet ainsi qu'à la Communauté de communes et donnera lieu à un arrêté de subvention ou à une convention d'objectifs.

Si un dispositif d'aide du Conseil départemental évolue postérieurement à la signature du contrat, les nouvelles modalités (taux/plafond) s'appliqueront si elles sont plus favorables aux territoires.

Article IV-7 : Versement de la subvention

L'arrêté de subvention précisera, en application du règlement financier du Conseil départemental, les justificatifs nécessaires à produire, les délais de paiement de la subvention, les modalités d'acompte et les conditions de caducité. En l'absence de précision, le paiement de la subvention s'effectuera en une seule fois, après vérification de service fait, sur le montant réellement acquitté.

En tout état de cause, le versement de la subvention fera l'objet de modalités différentes selon la nature du maître d'ouvrage :

- si le maître d'ouvrage est la Communauté de communes, le Conseil départemental lui versera directement la subvention,
- si le maître d'ouvrage est une Commune, une association, une Chambre consulaire ou autre, une convention pourra être établie directement entre le Conseil départemental et le maître d'ouvrage afin de décrire plus spécifiquement les modalités du partenariat. Une copie de cette convention sera adressée à la Communauté de communes.

Article IV-8 : Modalités de suivi et d'évaluation

La Communauté de communes est en charge du suivi de l'exécution du présent contrat en lien avec le Conseil départemental. Chacun des partenaires désignera un référent chargé du suivi technique du contrat. L'EPCI s'engage à mettre en place des tableaux de suivi de la programmation des actions afférentes et à les communiquer régulièrement au Conseil départemental.

Le suivi des actions du contrat est assuré par un comité de suivi technique local, se réunissant à minima une fois par an, afin de permettre une évaluation partenariale. Les bilans des comités de suivi techniques peuvent être restitués au Comité de pilotage.

Afin de préparer la renégociation du contrat conformément aux modalités décrites à l'article précédent, la Communauté de communes remettra au Conseil départemental un bilan de son exécution sur la période 2015-2016.

Au terme du contrat, une évaluation sera conduite par le Conseil départemental et la Communauté de communes en collaboration avec les différents partenaires du territoire, dans l'objectif d'analyser la réalisation des opérations.

Article IV-9 : Communication

Le présent contrat inclut des modalités de partenariat et d'engagements réciproques de la part des acteurs du territoire associés et du Conseil départemental pour les actions subventionnées.

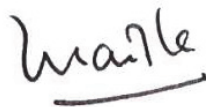
La Communauté de communes s'engage à porter à la connaissance des bénéficiaires des subventions et préalablement au versement des dites subventions, les obligations suivantes :

- la présence du logo ou de tout autre signalétique du Conseil départemental du Finistère (avec mention du montant de la subvention départementale sur les panneaux pour ce qui concerne les chantiers), le Conseil départemental s'engageant à fournir, à la demande des bénéficiaires, la signalétique ou le logo : bloc marque, autocollant, disquette ou cédérom ;
- l'envoi d'une ou plusieurs invitations, selon l'importance de l'événement, lors des inaugurations ou de toute autre manifestation (pose de la première pierre, fin des travaux, etc.), à l'attention de la Présidente du Conseil départemental avec mention du Conseil départemental comme collectivité partenaire sur les cartons d'invitation ;
- la mention du financement du Conseil départemental et la présence du logo du Conseil départemental sur tous les supports de communication relatifs aux équipements concernés (plaquettes, dépliants) ou aux manifestations organisées.

Article IV-10 : Résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans le cadre du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

**Le Président du
Conseil général du Finistère**



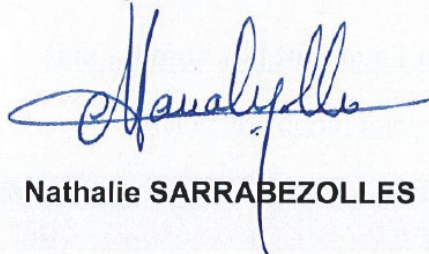
Pierre MAILLE

**Le Président de
la Communauté de communes du Cap
Sizun – Pointe du Raz**

Bruno LE PORT



**La Présidente du
Conseil départemental du Finistère**



Nathalie SARRABEZOLLES

**Annexe : Récapitulatif des ajustements du contrat de territoire avec la
Communauté de communes du Cap Sizun - Pointe du Raz**

PROJETS REINSCRITS / PROROGES DU PRECEDENT CONTRAT DE TERRITOIRE

Numéro action à rappeler dans toute correspondance	Intitulé de l'action prorogée (issue du 1^{er} contrat)	Montant prévu au contrat
CT CCCS-PR_DDEI_01_02	Coordination et promotion de la communication touristique	60 000 €
CT CCCS-PR_DDEI_01_05	Projets de protection, de gestion et de mise en valeur du Grand Site de France - Ti Félix,	10 000 €
CT CCCS-PR_DAEEL_01_06	Préservation et valorisation des espaces naturels	116 644 €
CT CCCS-PR_DDEI_01_14	Digue de Pors Poulhan	96 000 €
CT CCCS-PR_DCSJ_02_24	Pérenniser l'association et diversifier l'offre culturelle	70 000 €
CT CCCS-PR_DCSJ_02_25	Soutien à l'école de musique intercommunale	60 000 €
CT CCCS-PR_DEF_03_36	Développer les politiques communautaires « enfance jeunesse »	98 800 €
CT CCCS-PR_DILE_03_38	Conforter et développer les actions de la Maison de l'emploi et du développement	60 000 €
CT CCCS-PR_DILE_03_40	Poursuite des chantiers d'insertion dans le cadre du pacte territorial Insertion 2013-2015	152 118 €

PROJETS NOUVEAUX

Numéro action à rappeler dans toute correspondance	Intitulé de l'action introduite	Incidence financière
CT CCCS-PR_DDEI_01_01	Pilotage, animation et médiation du label Grand site	30 000 €
CT CCCS-PR_DDEI_01_03	Observer, préserver et valoriser durablement les espaces et Informer, accueillir et accompagner le visiteur	43 200 €
CT CCCS-PR_DDEI_01_04	Informé, accueillir et accompagner le visiteur	90 800 €
CT CCCS-PR_DDEI_01_07	Création d'un itinéraire botanique	5 660 €
CT CCCS-PR_DAEEL_01_08	Valorisation des rives du Goyen	A étudier à l'occasion d'un futur avenant
CT CCCS-PR_DD_01_09	Dotation Aménagements cyclables sur le territoire du Cap Sizun en cohérence avec les priorités inscrites au Schéma cyclable communautaire [2016-2020]	229 300 €
CT CCCS-PR_DATD_01_10	Mise en œuvre de la charte départementale de signalisation routière et touristique	0 €
CT CCCS-PR_DCSJ_01_11	Conservation et valorisation du patrimoine architectural et archéologique- dotation territoriale	315 000 €
CT CCCS-PR_DDEI_01_12	Gare maritime de Porspéré	542 500 €
CT CCCS-PR_DATD_01_13	Môle du Loch	12 025 €
CT CCCS-PR_DDEI_01_15	Station de stockage et de séchage des céréales	4 500 €
CT CCCS-PR_DD_02_16	Aménagement, mise en sécurité et mise en valeur de la RD 784 [phase 1]	352 586 €
CT CCCS-PR_DAEEL_02_17	Aménagement ville/port et cœur de ville	60 000 € ou 120 000 €
CT CCCS-PR_DAEEL_02_18	Sécurité routière, attractivité du bourg et améliorer le cadre de vie (Cléden-Cap-Sizun)	120 000 €
CT CCCS-PR_DAEEL_02_19	Sécurité routière, attractivité du bourg et améliorer le cadre de vie (Mahalon)	120 000 €
CT CCCS-PR_DAEEL_02_20	Aménagement et sécurisation (Esquibien)	120 000 €
CT CCCS-PR_DAEEL_02_21	Aménagement et sécurisation (Pont-Croix)	40 000 €
CT CCCS-PR_DD_02_22	Dotation pour la création d'aires de covoiturage locales, en maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale	50 000 € par projet

CT CCCS-PR_DCSJ_02_23	Coordination culturelle à l'échelle communautaire ou Ouest Cornouaille	12 250 € en 2015
CT CCCS-PR_DCSJ_02_26	Equipements culturels et socioculturels de proximité-dotation territoriale	140 000 €
CT CCCS-PR_DCSJ_02_27	Soutien aux équipements de proximité « Bibliothèques / Médiathèques » - dotation territoriale	200 000 €
CT CCCS-PR_DCSJ_02_28	Soutien à la construction/ réhabilitation d'équipements sportifs de proximité dotation territoriale	60 000 €
CT CCCS-PR_DAEEL_02_29	Reconstruction de la déchetterie de Pont-Croix	20 000 €
CT CCCS-PR_DAEEL_02_30	Soutien à une étude d'opportunité pour la prise de compétence communautaire « Eau et assainissement »	33 000 €
CT CCCS-PR_DAEEL_02_31	Station d'épuration de Lespol	487 500 € (prévisionnel)
CT CCCS-PR_DAEEL_02_32	Interconnexion des réseaux d'eau potable	603 360 € (prévisionnel)
CT CCCS-PR_DAEEL_02_33	Travaux en assainissement	55 000 € (prévisionnel)
CT CCCS-PR_TAS_03_34	Définir une gouvernance locale de construction, animation, suivi et évaluation des actions du volet cohésion sociale du contrat de territoire	0 €
CT CCCS-PR_TAS_03_35	Elaboration d'un diagnostic partagé	0 €
CT CCCS-PR_DPAPH_03_37	Informers les personnes âgées et coordonner les acteurs (CLIC de niveau 2) – action en lien avec le CT DCo	57 436 € en 2015
CT CCCS-PR_TAS_03_39	Réflexion pour la mise en place d'une maison des services	0 €
CT CCCS-PR_DILE_03_41	Pérennisation de l'action « Sport » en chantier d'insertion	8 000 €
CT CCCS-PR_DILE_03_42	Projet de création d'un chantier intermédiaire	0 €
CT CCCS-PR_DAEEL_03_43	Soutien à l'élaboration du Programme local d'habitat	0 €
CT CCCS-PR_DAEEL_03_44	Réflexion à mener dans le cadre du PLH : - Coproduction EPCI/CD de la programmation des logements sociaux, - Création d'une instance locale d'accès au logement pour les personnes défavorisées (dans le cadre du PDALPD) - Participation aux Fonds solidarité logement (FSL)	0 €
CT CCCS-PR_DAEEL_03_45	Amélioration de l'habitat privé (soutien financier OPAH/PIG)	1) 10 000 € 2) 15 000 € à 21 000 € si regroupement de collectivités
CT CCCS-PR_DPAPH_03_46	Accompagnement à la structuration du secteur de l'aide à domicile	A déterminer
CT CCCS-PR_DPAPH_03_47	EHPAD La Fontaine	759 000 € (estimation)
CT CCCS-PR_DAEEL_03_48	Revitalisation du centre-bourg de Pont-Croix (Etude)	10 000 €
CT CCCS-PR_MCT_03_49	Création d'une Maison des services publics à Audierne	Plafond différencié en fonction du nombre d'opérateurs impliqués – entre 60 000 et 100 000 €

PROJETS A ETUDIER A L'OCCASION D'UN FUTUR AVENANT

Intitulé de l'action
Valorisation des rives du Goyen
Aménagement, mise en sécurité et mise en valeur de la RD784
Revitalisation du centre-bourg de Pont-Croix(Travaux)
Création d'une maison partagée pour personnes âgées à Audierne (à étudier par avenant après le vote du schéma gérontologique- juin 2015)
Création d'un quartier en centre bourg avec hameau 3 ^{ème} âge à Esquibien (à étudier par avenant après le vote du schéma gérontologique- juin 2015)
Logements sociaux à Cléden-Cap-Sizun (à étudier au mi-parcours)

